ART. 5 N° 13484

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 13484

présenté par Mme Le Pen, M. Aliot, M. Bilde, M. Chenu, M. Meizonnet et M. Pajot

ARTICLE 5

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article intègre les agriculteurs dans le système universel de retraites. Si une forte revalorisation de leurs retraites est une nécessité absolue, nul besoin de passer par le système universel des retraites pour y parvenir. En outre les incertitudes sur la valeur du point fait craindre que l'objectif de revalorisation ne soit à terme qu'une illusion...